

Cinq registres, cinq autorités : aucun ne prouve ce que prouve un autre.

Cinq dispositifs marocains distincts encadrent ce que vous achetez et ce que vous affirmez : cinq textes, cinq autorités. Aucun n'implique les autres, et demander un seul document, c'est n'en prouver qu'un seul.

LE REGISTRE	AUTORITÉ OU PORTEUR	DOCUMENT DÉLIVRÉ	CE QU'IL PROUVE	CE QU'IL NE PROUVE PAS	MOMENT DE VÉRIFICATION
Statut coopératif Loi 112-12	Greffe du tribunal ; Office du développement de la coopération	Inscription au registre des coopératives	Existence légale, statuts, membres identifiés	Ni conformité sanitaire, ni origine, ni qualité, ni capacité	Avant le premier achat
Conformité sanitaire Loi 28-07	Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires	Agrément ou autorisation : le numéro sanitaire	Conformité de l'unité qui produit ou conditionne	Ni origine, ni qualité gustative, ni capacité	Avant l'achat, puis à chaque réception
Signe d'origine Loi 25-06	Autorité gouvernementale, après avis de la commission nationale	Label agricole, indication géographique ou appellation d'origine	Origine et cahier des charges contrôlé	Ni livraison, ni prix, ni régularité	Produit par produit, avant toute affirmation d'origine
Terroir du Maroc Marque collective déposée	Agence pour le développement agricole	Autorisation d'usage de trois ans, renouvelable	Origine régionale ; autorisation sanitaire au dossier	Ni capacité de livraison, ni constance lot à lot	À l'échéance triennale de l'autorisation
Artisanat Lois 50-17, 133-12	Registre national, chambres d'artisanat, ministère compétent	Attestation QR ; signe distinctif ; référentiel artisanal	Inscription de l'opérateur ; cahier du signe	Ni qualité, ni capacité, ni origine des matières	Trois ans, ou deux selon l'opérateur

COMMENT LIRE — ■ PROUVE : ce que le document établit — ■ NE PROUVE PAS : même poids, c'est le message

■ Cinq lignes égales : aucune hiérarchie

Aucun de ces cinq registres n'implique les autres : ces lignes disent la portée d'un document, pas la fiabilité d'un fournisseur.

Un document détenu et à jour permet d'affirmer sa case PROUVE, et elle seule.

PORTÉE DE CE VISUEL

Une coopérative peut être parfaitement constituée et n'avoir aucune autorisation sanitaire.

« Terroir du Maroc », données de la commission de 2019 : 409 produits, 118 groupements, 241 coopératives.

Signe d'origine : un cahier des charges contrôlé par un organisme indépendant, produit par produit.

Une médaille n'est ni un contrat d'approvisionnement, ni une preuve de capacité, ni un substitut à l'autorisation sanitaire.

SOURCES

Guide 06 « Produits locaux & artisanat », CNT Référentiel Vivant v1.1, octobre 2026 — chapitre 1 et outil 2.

Lois n° 112-12, 28-07, 25-06, 50-17 et 133-12.

EN PRATIQUE

Pour chaque fournisseur : cinq lignes, chaque document détenu, non détenu ou sans objet, et daté.